



Décès de mon père que j ai appris une fois qu'il était mort et inc

Par **bridget97150**, le **05/01/2015 à 19:09**

Maître

Je viens de recevoir un appel téléphonique de ma sœur m'informant que notre père était décédé le 16 janvier incinéré et ses cendres répandues. Soit disant il avait écrit une lettre car il ne voulait pas de moi à sa obsèques; par contre ma sœur me demande ma participation de frais aux obsèques divisé par 3 car j ai aussi un frère; je lui ai demandé par mail le nom et le numéro de tel du notaire (à priori il n y en a pas) et du moins je lui ai demandé la lettre ou mon père stipulait ma mal venue ; j'aimerais aussi voir l'avis obsèques et comment diviser ce qui reste dans la maison (en location, d'ailleurs je ne veux absolument rien) car je suis sûre que ma mère n'y restera pas car psychologiquement et financièrement ce n'est pas possible; je touche une pension d'invalidité et je lui ai dit que je ferais ce que je pourrais mais elle m a mené car comme je vis avec quel qu'un elle veut que ce soit lui qui paye alors que l'on a aucune affinité entre nous ect légal et comment faire déjà est ce légal le fait qu'elle ne m'ai pas prévenu de la maladie de mon père avant son décès??
merci de votre réponse est il possible que je renie la succession en fait la famille qui me deteste mais qui est toujours là pour me faire du mal
Mme Dutein